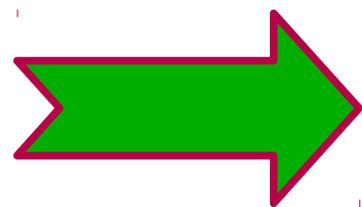


# Réunions d'INFOS SECHERESSE 2018

## PROCEDURE DE DECLARATION CALAMITE AGRICOLE 15 mai - 16 juin 2019



**2 procédures possibles**

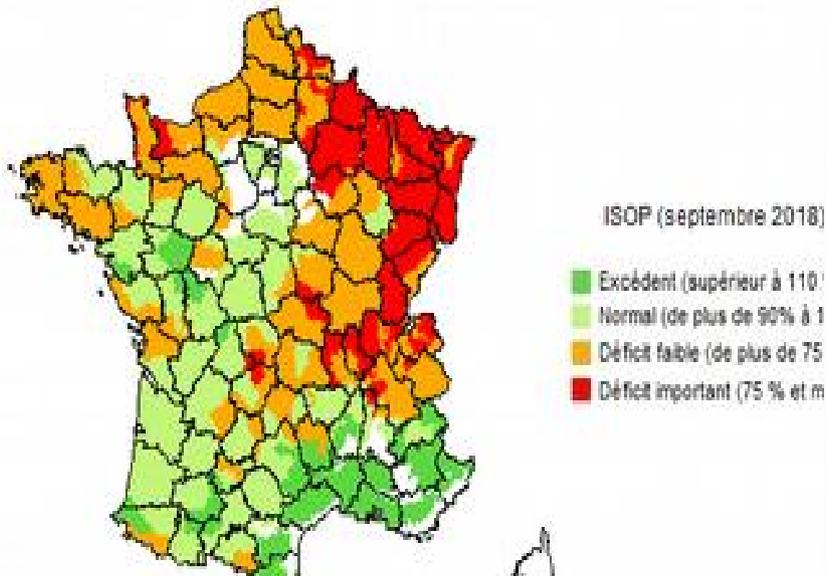
- **télédéclaration** (via Telecalam)
- Ou
- **déclaration papier**

# Les Calamités agricoles : une procédure qui s'essouffle

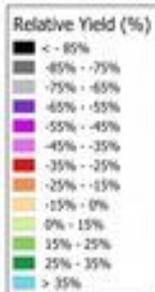
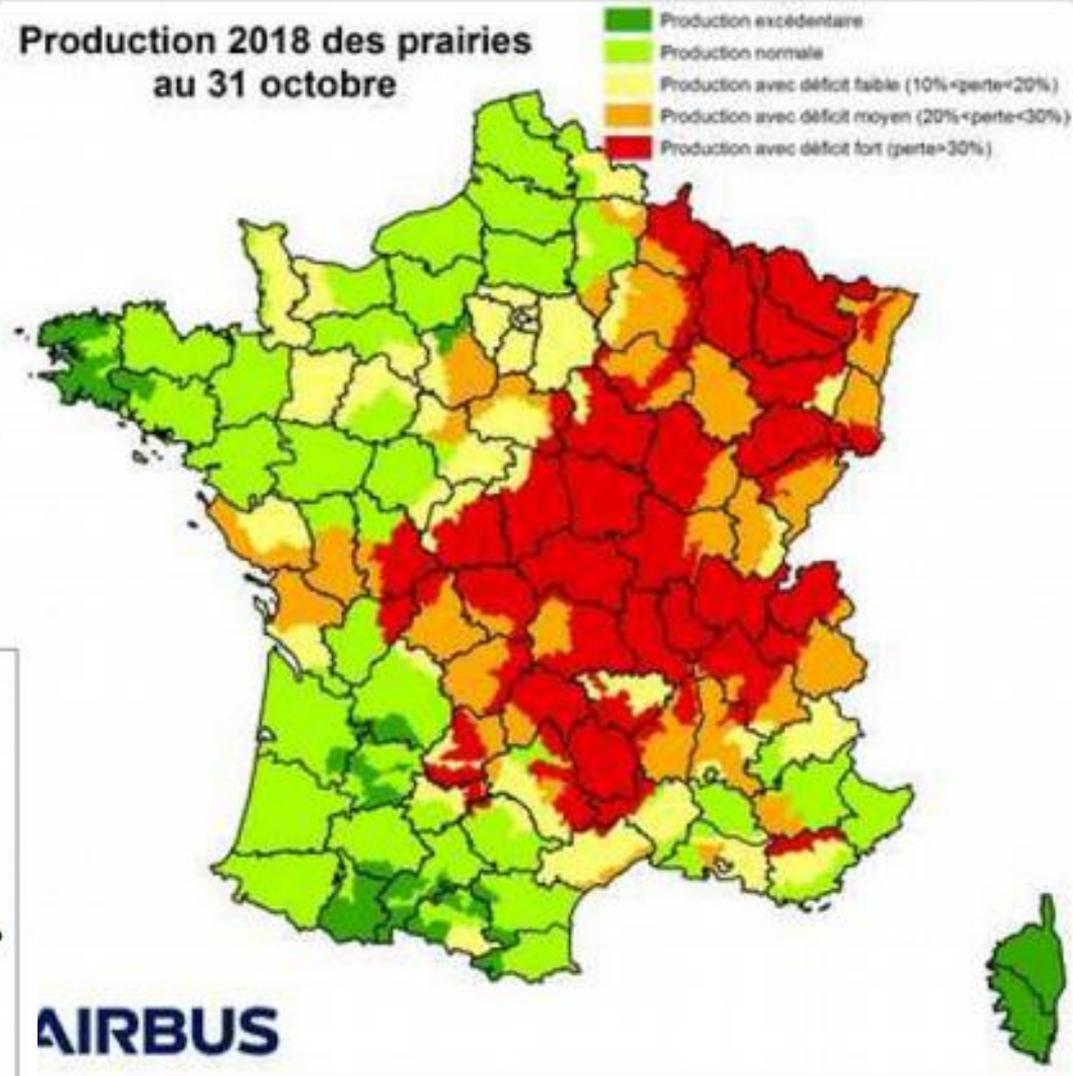


- **Limitées maintenant aux risques non assurables ou faiblement couverts : fourrages notamment**
- **Une démarche longue :**
  - Déclencher la procédure : démarche professionnelle (syndicale)
  - Engagement de missions d'enquête terrain
  - Inventaire de bilans fourragers (dans le cas de sécheresse) : CA46
  - Le Ministère engage des expertises complémentaires : via l'imagerie satellite : GEOSYS, ISOP, AIRBUS
- **Après passage en comité départemental d'expertise la CNGAR valide un zonage et des taux de pertes sur les dossiers départementaux**
  - **35- 36 % pour une partie du département du LOT**
  - **Une enveloppe réservée de 3 013 135€ pour le LOT**

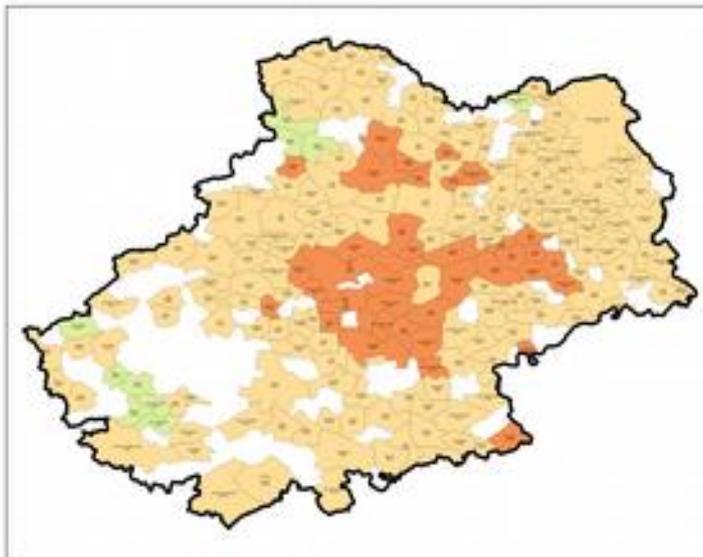
# Des cartes discutables et pas toujours cohérentes



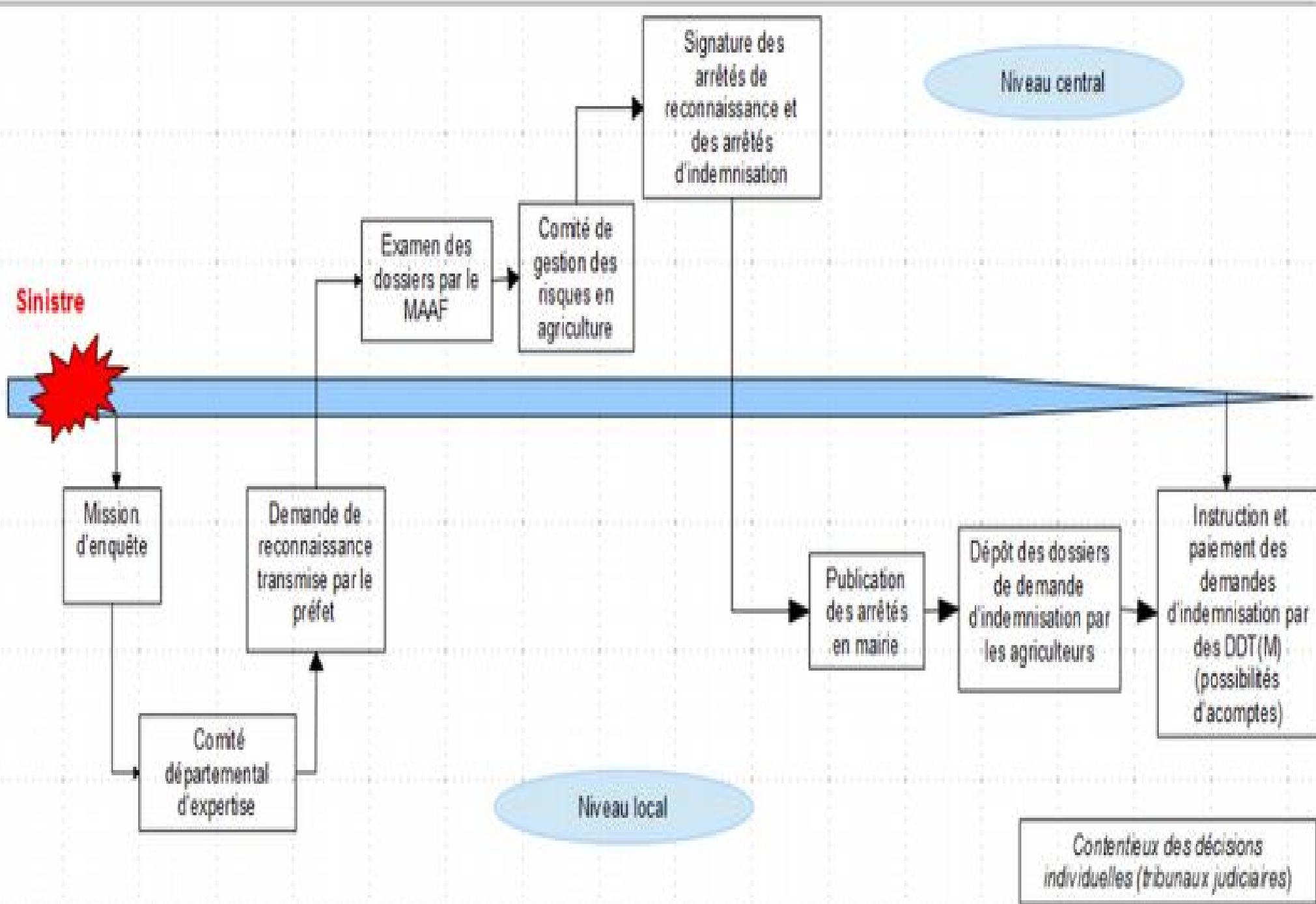
Production 2018 des prairies au 31 octobre



Département : Lot (46)



Décades 10 à 29 (avril-octobre)



# Pertes prises en compte



**Zone Sinistrée** : Département (moins RF Bouriane)

**Biens sinistrés** :

--> **Pertes de récolte** sur : fourrages

--> **Pertes de fond** non reconnues à ce jour

# Principes d'éligibilité



## ➤ Généralités :

- Attester d'une **assurance** multirisque agricole ou d'une assurance incendie
- Ne pas percevoir de pension de retraite agricole

## ➤ Perte récolte

--> la perte doit être supérieure à 13 % de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation,  
--> la perte doit atteindre 30 % de la production physique théorique de la production sinistrée.

→ ***Ne pas être titulaire d'un contrat assurance récolte***

## ➤ Référence : Barème Départemental des Calamités



**Outil TELECALAM : procédure  
prioritaire pour les services du  
Ministère –**

**A la demande de la FDSEA  
procédure papier maintenue  
sur le LOT**

# Procédure TELEDECLARATION



## En cas de 1ere utilisation :

- inscription au préalable avant accès au site de télédéclaration :

[https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription\\_usager/](https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usager/)

(aucun document ne doit être versé sur le site,  
il faut les conserver sur l'exploitation en cas de contrôle)

Période de déclaration : 15 mai au 16 juin

## Si Télécalam a déjà été utilisé

Accessible via « Mes démarches », rubrique : exploitation agricole/Demander une indemnisation calamités agricoles

Lien direct : <https://identification.agriculture.gouv.fr/login?service=https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/>

# Procédure TELEDECLARATION



## **2 possibilités :**

- **l'exploitant dispose d'un n° Pacage :**  
les connexions vont se réaliser avec le N° SIRET, le code télépac (ISIS) – à récupérer sur le courrier DDT - création d'un mot de passe personnel
- **Sans n° Pacage :** il faut attendre la lettre du ministère puis retourner activer le compte



## 2 ETAPES

### ➤ **Inscription et création d'un compte personnalisé Télécalam**

Avec N° SIRET et Code ISIS : un mot de passe à créer

### ➤ **Réalisation de la Télédéclaration**

- via le N° SIRET et le mot de passe personnel créé
- 3 volets successifs :
  - Je déclare mon sinistre
  - Je complète mon justificatif
  - Je signe ma déclaration

# Procédure TELEDECLARATION



MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

Service d'inscription - v. 3.2.13



ESD Accueil Accueil

## Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

- Je souhaite créer un compte.
- Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.
- J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.
- Je souhaite modifier mon mot de passe.

### Détails de la procédure d'inscription

#### Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.

- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.

- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

#### Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte ou est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter

Etape suivante

# Procédure TELEDECLARATION



**Mon profil**

[Détails de la procédure d'inscription](#)

**Informations :**

- Si vous représentez une entreprise, vous devez disposer d'un SIRET.
- Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site [manageo.fr](http://manageo.fr).
- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.

Je dispose de mon SIRET.

Je dispose de mon NUMAGRIN attribué par le Ministère en charge de l'Agriculture.

Je ne dispose ni d'un SIRET ni d'un NUMAGRIN.

[Quitter](#) [Etape précédente](#) [Etape suivante](#)



La procédure d'inscription **nécessite un SIRET,**  
Si le demandeur n'a pas de SIRET, il faut se rapprocher de la DDT

# Procédure TELEDECLARATION

The screenshot shows a web browser window with the URL [https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription\\_usager/tares/choixTypeUsager.php](https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usager/tares/choixTypeUsager.php). The page header includes the logo of the 'MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE' and the text 'Service d'inscription - v. 3.2.13'. The main content area is titled 'Mes informations' and contains the following text:

Vous disposez d'un SIRET.  
Afin de pouvoir initier votre demande d'inscription, merci de renseigner l'ensemble des informations suivantes :

The form fields are:

- \*N° SIRET : [input field]
- \*Nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise : [input field]
- \*Prénoms : [input field]
- \*Code Postal : [input field]
- \*Seais les chiffres de l'image : [input field]

There is a CAPTCHA image showing the number '0705' with a 'Changer d'image' button and a link 'Cliquez ici pour entendre les chiffres à voix'. Below the form are three buttons: 'Quitter', 'Etape précédente', and 'Etape suivante'. To the right, an 'Informations' box contains the following text:

**Informations :**

- Si vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne morale, vous devez disposer d'un numéro SIRET.
- Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site [manago.fr](http://manago.fr).
- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.
- Si vous êtes un usager du Ministère mais ne disposez pas d'un numéro SIRET, retournez à l'étape précédente et effectuez un nouveau choix selon votre situation.

Le nom de la personne habilitée est le représentant légal ou l'un des associés (pour les GAEC)



# Procédure de déclaration



Le code télépac (code à 8 caractères) est disponible sur certains courriers ou en se rapprochant de la DDT .  
**Ce n'est pas le numéro PACAGE**

Si l'exploitant n'a pas de Pacage, il faut cliquer sur le 2ème choix et attendre le retour du ministère

**Saisie du code d'activation Télépac**

Je dispose du code Télépac et je le saisis.

\*Code Télépac :

Je ne dispose pas du code Télépac.

**Informations :**

- Si vous disposez de votre code Télépac, veuillez le saisir dans la zone dédiée.
- Si vous ne disposez plus de ce code, choisissez l'option « Je ne dispose pas du code Télépac » afin de procéder à l'envoi d'un nouveau code d'activation.

# Procédure de déclaration

The screenshot shows a web browser window with the URL [https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription\\_usagers/faces/SC09.jsp](https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usagers/faces/SC09.jsp). The page header includes the logo of the 'MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE' and the text 'Service d'inscription - v. 3.2.13'. A navigation breadcrumb trail reads: Accueil > Mon profil (\*) > Mes informations > Activation de mon compte (\*) > Saisie du code d'activation Télépas > Création de mot de passe.

The main content area is titled 'Création de mot de passe' and contains the following elements:

- A confirmation message: 'Votre code est valide.'
- A prompt: 'Veuillez maintenant créer votre mot de passe :'
- Two input fields: '\*Mot de passe : \*\*\*\*\*' and '\*Confirmer :'
- An 'Informations :' box with the following text:
  - Veuillez conserver précieusement votre code d'activation car il pourra vous être demandé ultérieurement dans le cadre de l'utilisation de nos services.
  - Le mot de passe doit respecter les contraintes suivantes :
    - au moins 8 caractères comprenant au minimum 1 lettre et 1 chiffre.
    - il ne doit pas contenir les caractères suivants : \* / % < > \ | ' "
- Two buttons: 'Etape précédente' and 'Etape suivante'.

The footer of the page displays the 'MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE' logo.

C'est le demandeur qui choisi son mot de passe



Après cette étape, le compte est **créé et actif** immédiatement

Il faut aller sur le site de la télédéclaration

# Procédure de déclaration

Portail d'authentification

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#)  
Mot de passe oublié, ou compte verrouillé ? [cliquez ici](#)  
Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

**Par mot de passe ?**

Identifiant \* :  
13001040800016

Mot de passe \* :  
\*\*\*\*\*

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier  
Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.  
Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

En attente de ecoagri.agriculture.gouv.fr...

L'identifiant est le Siret utilisé pour la création du compte

le mot de passe est celui choisit précédemment

# Procédure de déclaration

The screenshot shows a web browser window displaying the 'Conditions Générales d'Utilisation' (CGU) for the 'Service TéléCALAM'. The browser's address bar shows the URL: <https://ec.europa.eu/nationalagri/telecalam-usagers/tickets/TT-3E3839-DiffidageG6bhuq4wF4Bl-wsp2.agri>. The page header includes the logo of the 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT' and the 'telecalam' logo. Below the header, the user is identified as 'Bienvenue EARL DELVERT'. The main content area is titled 'CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION' and contains the following sections:

- Définition et objet du Service TéléCALAM**
  1. Le Service TéléCALAM est une téléprocédure mis en oeuvre par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (ci-après dénommé « le MAAF ») visant à simplifier les démarches administratives des usagers.
  2. Ce Service permet aux usagers du MAAF de déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation de calamité agricole de façon sécurisée et de télécharger le formulaire de demande d'indemnisation.
  3. L'utilisation du Service est facultative et gratuite.
  4. En faisant usage du Service, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance de l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisation.
- Accès au Service TéléCALAM**
  5. L'accès au Service est réservé aux personnes physiques et morales qui disposent d'un couple Identifiant/Mot de passe dont l'attribution est décrite au paragraphe 8 des présentes conditions d'utilisation. Le Service est accessible pour les usagers devant déposer des dossiers en France métropolitaine.
- Modification et évolution du Service TéléCALAM**

At the bottom of the content area, there are three buttons: 'J'accepte', 'J'accepte définitivement', and 'Je refuse'. Below these buttons are links for 'Préconisations techniques', 'Mentions légales', and 'Conditions générales d'utilisation'. The footer of the page displays 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT' and the version number 'V 2.0 / 3.4.19'.

Il faut cliquer sur « j'accepte » ou « j'accepte définitivement »

# Procédure de déclaration

The screenshot shows the 'telecalam' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo of the 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT' and the text 'Bienvenue EARL DELVERT'. Below this, there are three main content areas:

- Votre identification:** Displays user information: 'Vous êtes : EARL DELVERT' and 'Votre numéro SIRET : 42214637300010'. A 'Voir les détails' link is present.
- Demande d'indemnisation de calamité agricole:** Contains the text 'Sur ce site, vous pouvez effectuer en ligne votre demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure des calamités agricoles.' Below this is a prominent button labeled 'Effectuer ma demande' with a green plus icon. An information icon indicates 'Actuellement, aucune télédéclaration signée et validée disponible en consultation.'
- Sites utiles du MAAF:** Includes a link to 'Le ministère en départements' with a small logo.

At the bottom of the page, there are links for 'Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation' and a version number 'V.2.0/3.4.19'.

Il faut cliquer sur « effectuer ma demande »

**Pour télédéclarer votre demande**

La saisie en ligne de votre dossier dure 20 à 30 minutes.  
Le dossier que vous allez déposer concerne la calamité : **Gel avril 2017**

Les éléments nécessaires à la constitution de votre dossier sont :

- Vos surfaces et les pertes de votre exploitation
- Vos élevages
- Les pièces justificatives de vos contrats d'assurance
- Pour plus de détails, vous pouvez consulter la notice explicative jointe au formulaire téléchargeable ci-dessous (Formulaire de demande d'indemnisation)

 [télédéclarer](#)

Il faut cliquer sur «télédéclarer »

**Pour effectuer une demande manuscrite**

- 1 - Télécharger et compléter le formulaire de demande d'indemnisation de votre département : [Demande d'indemnisation](#)
- 2 - Télécharger et compléter le formulaire d'attestation d'assurance : [Attestation d'assurance](#)
- 3 - Envoyer votre déclaration complétée à la DDT ou à la DDTM de votre département

[Retour](#)

**Avertissement...**

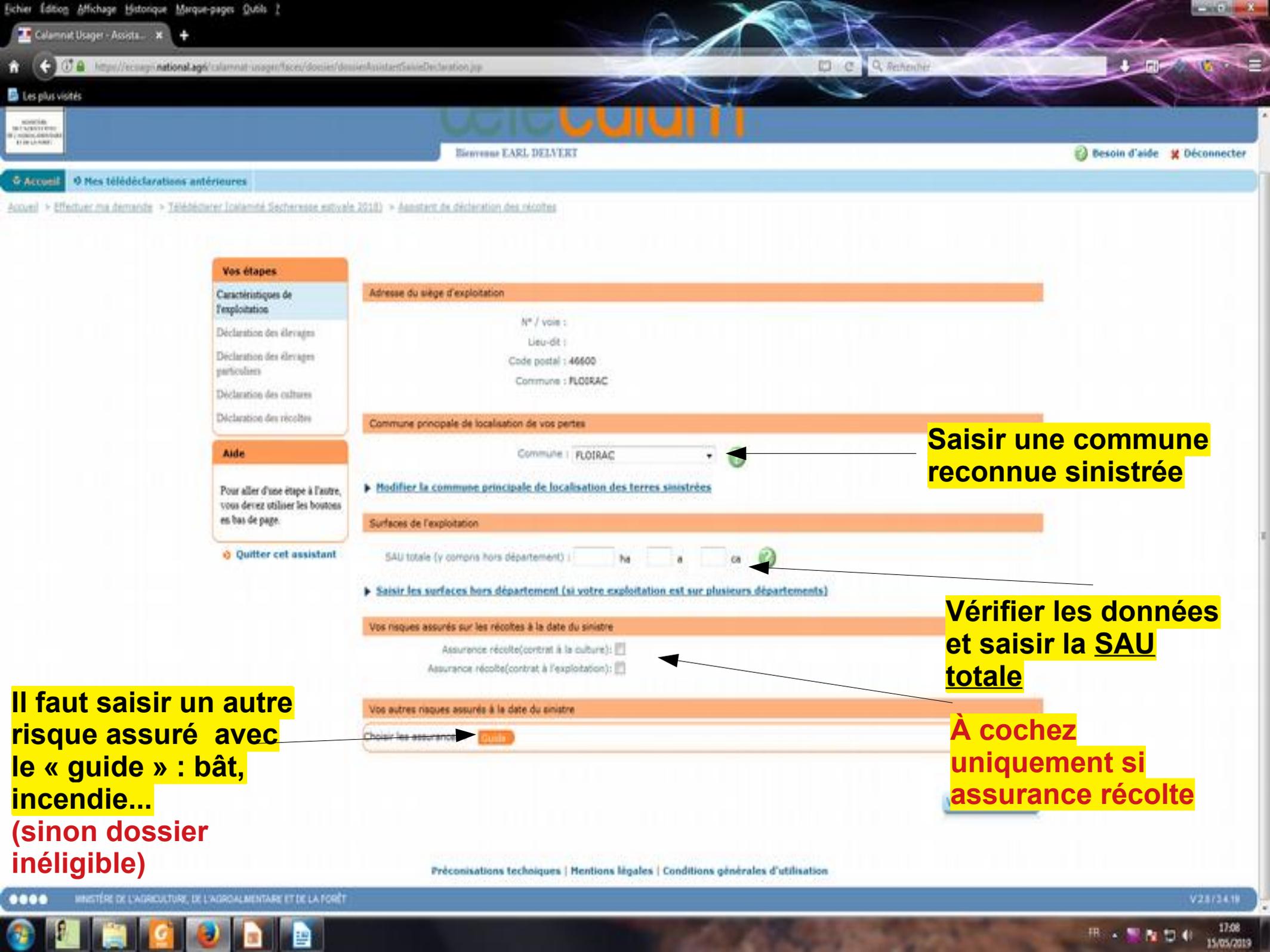
 **ATTENTION :** Cette télédéclaration concerne un sinistre ayant déjà fait l'objet d'une reconnaissance initiale.  
Si vous avez déposé une demande manuscrite lors de la reconnaissance initiale, vous devez compléter cette demande via le formulaire papier ; il est inutile de poursuivre cette télédéclaration car elle ne sera pas prise en compte pour votre indemnisation.

[Retour](#) [Valider et continuer](#)

Cliquer sur « Valider et continuer »



Cliquer sur « je déclare mon sinistre »



- Vos étapes**
- Caractéristiques de l'exploitation
  - Déclaration des élevages
  - Déclaration des élevages particuliers
  - Déclaration des cultures
  - Déclaration des récoltes
- Aide**
- Pour aller d'une étape à l'autre, vous devrez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Adresse du siège d'exploitation

N° / voie :  
Lieu-dit :  
Code postal : 46600  
Commune : FLOIRAC

Commune principale de localisation de vos terres sinistrées

Commune : FLOIRAC

► Modifier la commune principale de localisation des terres sinistrées

Surfaces de l'exploitation

SAU totale (y compris hors département) :    ha    a    ca

► Saisir les surfaces hors département (si votre exploitation est sur plusieurs départements)

Vos risques assurés sur les récoltes à la date du sinistre

Assurance récolte(contrat à la culture):   
Assurance récolte(contrat à l'exploitation):

Vos autres risques assurés à la date du sinistre

Choisir les assurances **Guide**

Saisir une commune reconnue sinistrée

Vérifier les données et saisir la SAU totale

À cochez uniquement si assurance récolte

Il faut saisir un autre risque assuré avec le « guide » : bât, incendie... (sinon dossier inéligible)

Choisir le statut dans le menu déroulant

The screenshot shows a web browser window displaying a form titled "Guide pour choisir les assurances (calamité Sécheresse estivale 2018)". The form is part of a larger application, "Calamnat Usager", as indicated by the browser tabs and the page header. The page has a blue header with navigation links like "Accueil" and "Mes télédéclarations antérieures". On the left, there is a sidebar with "Vos étapes" (Caractéristiques de l'exploitation, Déclaration des élevages, etc.) and "Aide". The main content area is a form with a dropdown menu for "Type de bénéficiaire" set to "Agriculture - Propriétaire bailleur". Below this, there is a section "Vos autres risques assurés à la date du sinistre" and a box titled "Bien assurés/risques assurés" containing three checkboxes: "Bâtiments d'exploitation en agriculture-Risque incendie et tempête sur bâtiments d'exploitation", "Aucun élément assurable en agriculture-Grêle", and "Aucun élément assurable en agriculture-Mortalité du bétail". At the bottom of this box are buttons for "Annuler" and "Valider la sélection". A yellow callout box on the right contains the text "Choisir le type d'assurance et « valider la sélection »". The Windows taskbar at the bottom shows the date as 15/05/2019 and the time as 17:11.

Calamnat Usager - Guide pour choisir les assurances (calamité Sécheresse estivale 2018) - Mozilla Firefox

Guide pour choisir les assurances (calamité Sécheresse estivale 2018)

Type de bénéficiaire: Agriculture - Propriétaire bailleur

Vos autres risques assurés à la date du sinistre:

**Bien assurés/risques assurés**

- Bâtiments d'exploitation en agriculture-Risque incendie et tempête sur bâtiments d'exploitation
- Aucun élément assurable en agriculture-Grêle
- Aucun élément assurable en agriculture-Mortalité du bétail

Annuler Valider la sélection

Choisir le type d'assurance et « valider la sélection »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

17:11 15/05/2019

### Vos étapes

Caractéristiques de l'exploitation

**Déclaration des élevages**

Déclaration des élevages particuliers

Déclaration des cultures

Déclaration des récoltes

### Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

### Informations pour la saisie des animaux...

Vous allez saisir les effectifs de vos animaux pour la calamité : Secheresse estivale 2018.

Pour chaque catégorie d'élevage :

- les effectifs permanents à la date du sinistre qui vous sont demandés correspondent aux animaux présents sur votre exploitation à la date du 30 sept. 2018.
- Les effectifs vendus l'année précédente coïncident au nombre d'animaux que vous avez vendus en 2017.
- Les effectifs connus se rapportent aux effectifs connus de l'administration car éventuellement déclarés dans d'autres procédures.

#### Bovins

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

#### Ovins, caprins

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

#### Equins

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)

#### Porcins

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

#### Aviculture, cuniculiculture

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

#### Gibier

- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Précédent

Valider et continuer

En fonction du cheptel, cliquez sur les flèches pour compléter les effectifs

Cliquez sur « valider et continuer »

# Procédure TELEDECLARATION

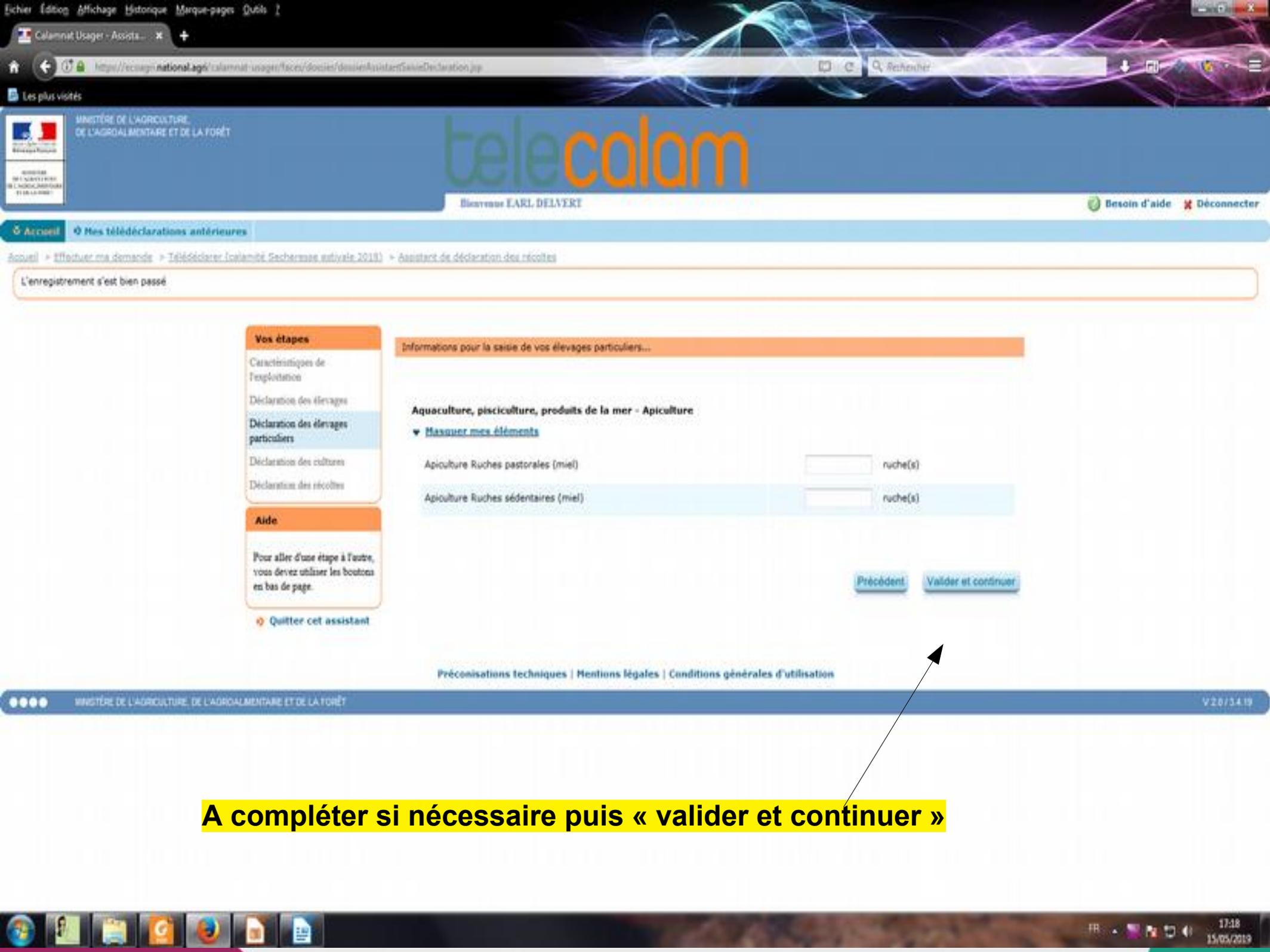


## ➤ **Effectifs animaux :**

- vendus en 2017 et permanents Début hivernage 2018

## ➤ **Surfaces en 2018 (PAC):**

- Céréales auto-consommées (décompte automatique )
- Certaines surfaces (notamment en Ray Grass) sont parfois déclarées en FAG. Les fourrages annuels (radis fourrage, navet fourrage, betterave fourrage...) ne sont pas éligibles à la calamité. Le décompte des surfaces FAG n'apparaît donc pas dans le courrier envoyé aux exploitants. Pour certains cas, il faudra peut-être identifier la partie déclarée en FAG qui est effectivement en herbe pour rebasculer les bonnes surfaces dans la télédéclaration calam.



A compléter si nécessaire puis « valider et continuer »

L'enregistrement s'est bien passé

**Vos étapes**

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures**
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de froids

**Aide**

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

[Quitter cet assistant](#)

### Informations pour la saisie de vos cultures...

**ATTENTION : Vous devez déclarer la TOTALITE des surfaces de votre exploitation qui sont en PRODUCTION**

#### Céréales et oléoprotéagineux (hors maïs)

▼ [Masquer les surfaces](#)

Avoine (2017)	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Blé dur hiver	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Blé tendre hiver (2017)	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Blé tendre printemps (2017)	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Colza sec (2017)	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Féverole hiver	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Féverole printemps	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca

#### Maïs grain

▶ [Saisir mes surfaces](#)

#### Surfaces fourragères

▶ [Saisir mes surfaces](#)

#### Vergers et raisin de table - Cultures pérennes

▶ [Saisir mes surfaces](#)

#### Vignes de cuve

▶ [Saisir mes surfaces](#)

Les données peuvent être complétées à partir de la PAC (cf courrier)

Il y a parfois des ascenseur selon les catégories de culture

**l'ensemble des surfaces déclarée et éligibles (surface en herbe) seront présentent ici**  
**Si une partie de la surface seulement est touchée, il faut changer la surface sinistrée**

The screenshot shows the 'telecalam' web application interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and the name 'EARL DELVERT'. Below this, a breadcrumb trail indicates the current path: 'Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse estivale 2018) > Assistant de déclaration des récoltes'. A message box states 'L'enregistrement s'est bien passé'. The main content area is titled 'Informations pour la saisie de vos récoltes...' and shows the commune 'FLOIRAC'. Under the 'Prairie naturelle' section, there are several input fields: 'Rappel de votre surface déclarée : 10,0000 ha', '\* Surface effectivement sinistrée en 2018 : 10 ha', 'Mode de récolte majoritaire : Automatique', 'Surface grillée pour la culture en 2018 : ha', and 'Indemnités perçues hors assurance en 2018 : euros (ex : 153,45)'. A sidebar on the left lists 'Vos étapes' with 'Déclaration des récoltes' selected, and an 'Aide' section. At the bottom, there are buttons for 'Précédent' and 'Valider ma déclaration de récolte'. The footer contains 'Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation' and the version 'V2.0/3.4.19'.

**Dans certain cas, il faut choisir le mode de récolte « automatique » ou « manuel » (a priori, il n'y a plus de fauche manuelle)**

**Si pas assurance récolte : mettre « 0 »**

**Cliquez sur « valider ma déclaration de récolte »**

**Votre télédéclaration**

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Gel avril 2017**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **31 mars 2018**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration :

**Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.**

- 1 Je déclare mon litrage - Terminé
- 2 Je complète mes justificatifs - En cours ?
- 3 Je signe ma télédéclaration -

Emprimer ma télédéclaration

Je participe à l'enquête de satisfaction

Cliquez sur l'étape 2

Calamnat Usager - Assura... \* +

https://ec.europa.eu/nationalagri/calamnat-usager/accueil/dossier/dossierTeledeclarationCalamite.jsp

Rechercher

Les plus visités

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

telecalam

Bienvenue EARL DELVERT

Besoin d'aide Déconnecter

Accueil Mes télédéclarations antérieures

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse estivale 2018) > Assistant de saisie des justificatifs

**Vos étapes**

- Contrats d'assurance
- IRAN
- Alertes et observations
- Autorisations, attestations et engagements divers

**Aide**

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Contrats d'assurance à la date du sinistre

Assurance souscrite : **Risque incendie et tempête sur bâtiments d'exploitation**

Votre assurance	Coordonnées de votre contact

Ajouter un contrat d'assurance

Valider et continuer

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

V 2.0 / 3.4.19

Cliquer sur « ajouter un contrat d'assurance »

Calamnat Usager - Assi...  
https://ec.europa.eu/nationalagri/calamnat-usager/faces/accueil/accueilAssistantSaisieValidation.jspx

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

# telecalam

Bienvenue EARL DELVERT

Accueil Mes télédéclarations antérieures

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse estivale 2018) > Assistant de saisie des justificatifs

### Vos étapes

- Contrats d'assurance
- IRAN
- Alertes et observations
- Autorisations, attestations et engagements divers

### Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

### Contrats d'assurance à la date du sinistre

Assurance souscrite : **Risque incendie et tempête sur bâtiments d'exploitation**

Votre assurance	Coordonnées de votre contact
*Compagnie : - Non renseigné -	*Nom : <input type="text"/>
*N° de contrat : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Contrat à jour des cotisations	*Téléphone : <input type="text"/>
	Courriel : <input type="text"/>

Supprimer ce contrat

Ajouter un contrat d'assurance

Valider et continuer

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT V 2.0 / 3 4 19

Saisir les informations qui correspondent au contrat en question, puis « valider et continuer »

**Vos étapes**

- Contrats d'assurance
- IBAN**
- Alertes et observations
- Autorisations, attentions et engagements divers

**Aide**

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Numéro IBAN

Pour percevoir des indemnités éventuellement versées par le régime des calamités, vous devez choisir un IBAN de la liste déroulante ci-dessous :

Votre choix d'IBAN :

- Choisir mon IBAN -
- Choisir mon IBAN -
- Autre IBAN
- AGRIFRPPB12 - FR7611206

Précédent Valider et continuer

Choisir un rib dans le menu déroulant

Si le bon rib n'est pas présent, choisir « autre rib » et envoyer un rib à la DDT

Cliquez sur « valider et continuer »

**Vos étapes**

- Contrats d'assurance
- IBAN
- Alertes et observations**
- Autorisations, attestations et engagements divers

**Aide**

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

**Nos observations sur votre télédéclaration**

Aucune alerte relevée sur votre déclaration

**Adresse courriel**

Afin de pouvoir être contacté plus facilement par votre service départemental, nous vous recommandons de renseigner une adresse électronique :

Votre adresse électronique :

**Vos observations**

Si vous avez des observations, des remarques à effectuer sur des éléments de votre déclaration, vous pouvez les saisir dans la zone ci-dessous (maximum de 255 caractères) :

@ospiet test

**Saisir un mail pour les échanges et un commentaire si nécessaire**

Cliquez sur « valider et continuer »

Précédent Valider et continuer

### Vos étapes

Contrats d'assurance

IBAN

Alertes et observations

Autorisations, attestations et engagements divers

### Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

### Autorisations

J'autorise (nous autorisons) :

la DOT, la DOTM, à consulter tout organisme (EC, OP, coopératives, acheteurs privés, douanes,...) susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,

la DOT, la DOTM, à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnités perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées,

l'utilisation de ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par les collectivités territoriales,

la DOT, la DOTM, à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aide complémentaires.

### Attestations

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

Que je n'ai pas sollicité pour le même dossier, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide,

L'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes,

( Pour les GAEC ) : Que la présente déclaration a été réalisée en concertation avec l'ensemble des associés du GAEC.

### Engagements

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,

A informer la DOT, la DOTM, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements,

A me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.

En cas de perte de fonds (dépôts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnité perçue au titre des calamités agricoles.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

### Information et demande

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je demande (nous demandons) à bénéficier d'une indemnité au titre de la procédure calamités agricoles.

Précédent

Valider mes justificatifs

**Cochez les engagement et Cliquez sur « valider et continuer »**

L'enregistrement s'est bien passé

### Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Secheresse estivale 2018**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **16 juin 2019**

Voir l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

**Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.**

- 1 Je déclare mon sinistre - Terminé
- 2 Je complète mes justificatifs - Terminé ?
- 3 Je signe ma déclaration - **A effectuer**

[Imprimer ma télédéclaration](#)

[Retour](#)

**Pour finaliser la demande, il suffit de signer le dossier**



## La signature électronique de ma télédéclaration

- Voici la déclaration que vous avez saisie :



[Voir la déclaration qui va être signée](#)

- Pour que cette demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles soit prise en compte par l'administration, elle doit être signée électroniquement et vous devez pour cela :

- vous munir de votre **mot de passe** utilisé pour vous connecter à télécalam

- cliquer sur le bouton "**Signer votre demande d'indemnisation**" ci-dessous pour être redirigé sur la signature électronique du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

- Une fois la signature terminée, vous serez redirigé automatiquement sur télécalam



[Signer votre demande d'indemnisation](#)

[Retour](#)

Une copie du dossier  
saisi est disponible  
en pdf

**Cliquez ici**

# le pdf va se télécharger

Le document PDF à signer va s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre.  
Si cette fenêtre n'apparaît pas, cliquez [ici](#).

En cochant cette case, je reconnais que ce document PDF est conforme en tout point au document que je désire signer et que ma signature manifestera donc mon consentement à toute obligation qui découlerait de cet acte. J'atteste de même être seul en possession du mot de passe nécessaire à cette signature.

Saisissez votre mot de passe :

[Annuler la signature](#) [Signer ce document](#)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

SOSMDS01 1.0.14

**Saisir le mot de passe de connexion**

**C'est FINI !**

**Traitement rapide du dossier**





ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION EN EFFECTIFS

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS VENDUS (hors réforme) l'année précédente (année 2017)
<b>BOVINS</b>			<b>BOVINS</b>		
90400	Vaches laitières inf à 5000		91310	Veaux de boucherie (hors-est)	
90402	Vaches laitières entre 5000 et 6000		92304	Génisses engraissement de 1 à 2 ans	
90404	Vaches laitières entre 6000 et 7000		92300	Génisses engraissement de + de 2ans	
90406	Vaches laitières entre 7000 et 8000		91307	Brouettes ou repousses 3 mois à 1 an	
90408	Vaches laitières > 8000		91309	Autres bovins de 3 mois à 1 an	
90500	Vaches rousses		<b>PORCINS</b>		
91300	Boeuf de plus de 2 ans race à viande		90005	Porcs charcutiers sans post-sevrage	
90200	Génisses de touche de plus de 2 ans		90002	Porcs charcutiers avec post-sevrage	
90202	Génisses de touche de 1 à 2 ans		<b>OVIENS</b>		
91302	Taureillons ou animaux mâles finis 1 à 2 ans		92706	Agneaux engraissement	
<b>PORCINS</b>			<b>VOLAILLES</b>		
90003	Truies naisseur-porcotele 25 kg		92005	Poulets fermiers-label	
90000	Truies naisseur-porcotele 7kg		92007	Poulets standards (de chair)	
90100	Truies naisseur-engraisseur		91003	Canards prêt à gaver	
<b>OVIENS</b>			91004	Canard à rôti	
91500	Élevés viandes		91006	Canard gavi	
91400	Élevés laitiers		92003	Oies prêttes à gaver	
92702	Agnelles		92004	Oies à rôti	
<b>VOLAILLES</b>			92006	Oies gavées	
92006	Poulets pondusés - (toute consommation)		92003	Dinde fermière	
91600	Dans reproductrices		92900	Pintades	
92600	Oies reproductrices		92002	Canards engraissement	
<b>CAPRINS</b>			<b>GEINERS</b>		
91900	Chèvres laitières lait non transformé		92410	Faisans de tir	
91902	Chèvres laitières lait transformé		92410	Litaines (nb de couples)	
91710	Chèvres		92423	Perdrix de tir	
<b>ÉQUIDÉS</b>					
91802	Juments de race légère				
91800	Juments de race lourde				
92101	Ânes, ânesses				

(\*\*) Les pertes sur animaux sont à déclarer dans l'annexe pertes de récolte - Élevage

# Déclaration des productions animales

Effectifs  
permanents:  
présents en  
2018  
**(oct/nov)**  
**Cheptel  
reproducteur**

Effectifs  
vendus: en  
2017

# Productions végétales



- **Le récapitulatif des surfaces de l'exploitation figure sur l'annexe du courrier DDT. A vérifier et ajuster éventuellement**
- **Certaines surfaces (notamment en Ray Grass) sont parfois déclarées en FAG. Les fourrages annuels (radis fourrage, navet fourrage, betterave fourrage...) et le maïs ne sont pas éligibles à la calamité mais rentrent dans le calcul de la perte. Le décompte des surfaces FAG n'apparaît donc pas dans le courrier envoyé aux exploitants. Pour certains cas, il faudra peut-être identifier la partie déclarée en FAG qui est effectivement en herbe pour rebasculer les bonnes surfaces dans la télédéclaration calam.**

**CULTURE EN PRODUCTION**

Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année du sinistre (2018)

Codes	Cultures	ha	a	ca
<b>CULTURES FOURRAGERES</b>				
94700	Prairies naturelles			
94720	Prairies temporaires			
94824	Prairies artificielles			
90900	Parcours			
90901	Mais fourrage			
<b>CEREALES</b>				
91572	Blé tendre hiver Quercy Blanc			
91573	Blé tendre hiver Reste Dept.			
91574	Blé tendre Printemps Quercy Blanc			
91574	Blé tendre Printemps Reste Dept.			
91551	Blé dur hiver			
90905	Orge d'hiver			
90906	Orge de printemps			
91370	Avoine			
90400	Triticale			
90302	Mais grain Imguil			
90305	Mais grain sec Quercy Blanc			
90305	Mais grain sec Causses			
90305	Mais grain sec Reste Dept.			
95343	Sorgho grain			
95160	Ségle			
<b>OLEAGINEUX</b>				
92170	Colza sec Quercy Blanc			
92170	Colza sec Reste Dept.			
95302	Soja Imguil			
95303	Soja sec			
95445	Tournesol sec			
<b>PROTEAGINEUX</b>				
94494	Pois protéagineux non Imguil			
94492	Pois protéagineux Imguil			
90541	Féveroles hiver			
90542	Féveroles printemps			
<b>TABAC</b>				
95305	Tabac Brun			
95300	Tabac Blond			
<b>PLANTES SARCLEES</b>				
94624	Pomme de terre primeur			
94620	Pomme de terre de conservation			
<b>PEPINIERES</b>				
94142	Pépinière viticole racinée			
94141	Pépinière viticole greffée soudée			
94000	Pépinière fruitière			
94004	Pépinière forestière			
94120	Pépinière ornementale			

Codes	Cultures	ha	a	ca
<b>VIGNES</b>				
96000	ACP			
96000	Vin de Pays = vin IGP			
96000	Vin de Table = vin sans IGP			
<b>RASSEINS DE TABLE</b>				
94902	Vigne à Charades de table			
94903	Vigne raisin de table			
<b>CULTURES MARAICHERES ET FLORALES</b>				
90501	Maréchage-feuillé plein air			
90503	Maréchage-feuillé abri froid			
90502	Maréchage-feuillé abri chaud			
<b>CULTURES FRUITIERES</b>				
90703	Noyer traditionnel			
90700	Noyer intensif			
90740	Noisetier			
91831	Châtaignier bouche			
91832	Châtaignier industrie			
91770	Cerisier (tout)			
94430	Poirier (tout)			
94550	Pommier (tout)			
94040	Pêcher (y compris nectarines)			
94703	Prunier Reine Claude			
94700	Prunier de table (autres)			
94902	Prunier d'ente labellisé			
94900	Prunier d'ente industrie			
90050	Rosier			
90050	Groseille de bouche			
90725	Amygdon			
90730	Cornouiller			
90740	Rambouillet de bouche			
<b>CULTURES LEGUMIERES</b>				
91070	Ail			
91290	Asperges blanches			
91293	Asperges vertes			
90300	Melou de plein champ			
90905	Haricot vert main			
90420	Tomate			
90320	Courgette			
94040	Poivron, piment			
<b>PLANTES A PARFUM</b>				
90302	Lavande (toutes)			
90341	Lavandin (tout)			
<b>DIVERS</b>				
91215	Ruchas sédentaires			
91214	Ruchas pastoraux			

(\*) Les pertes sur productions végétales sont à déclarer dans les annexes pertes de récolte



## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexes déclaration des pertes de récoltes et /ou des pertes de fonds	Obligatoire en fonction du type de perte	<input type="checkbox"/>
<del>Pièces justificatives attestant des pertes de récolte (*) et / ou des pertes de fonds</del>	<del>Obligatoire</del>	<del><input type="checkbox"/></del>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

(\*) Copie des déclarations de récolte ou des bordereaux de livraison

## SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (\*) :

- o à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- o à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature*

(\*) Veuillez cocher les mentions utiles





# A FAIRE COMPLETER PAR L' ASSUREUR



N° 13681\*03

## ATTESTATION D' ASSURANCE DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681 POUR L' INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES

Campagne agricole : Année |\_|\_|\_|\_|

Type du sinistre : \_\_\_\_\_ ; Date du sinistre : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Commune principalement concernée par la calamité : \_\_\_\_\_

### GARANTIES

#### Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie - tempête)

Numéro du contrat : \_\_\_\_\_ Biens garantis : Bâtimnts exploitation  Contenu

#### Assurance sur les embarcations (cas de l'aquaculture)

Numéro du contrat : \_\_\_\_\_ Biens garantis :

#### Assurance mortalité du bétail

Numéro du contrat : \_\_\_\_\_ Espèces assurées : \_\_\_\_\_ Indemnités de sinistre (€) : \_\_\_\_\_

**1 de  
ces assurances  
indispensable**



## Assurance des récoltes contre les risques climatiques

Numéro du contrat Grêle : \_\_\_\_\_

Numéro du contrat Multirisques climatiques (MRC) : \_\_\_\_\_

	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€)
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					

(\*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

## SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité : \_\_\_\_\_

Fait le [ ]/[ ]/[ ]

Signature de l'assuré :

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le [ ]/[ ]/[ ]

Signature de l'assureur :

**Signature  
assureur  
et assuré**

# Procédure PAPIER



- A justifier :
  - Disposer au minimum d'une assurance multirisque ou assurance incendie
  -
- Pièces à rassembler en justificatifs et à transmettre
  - RIB
  - Attestation d'assurance

**DOSSIER à DEPOSER à la MAIRIE de votre  
commune  
AVANT le 20 juin 2018**